



Prolongation des permanences pour la création de carte d'accès déchèterie jusqu'au samedi 27 février 2021

Le contrôle d'accès dans les cinq déchèteries du SIBRECSA (Crêts en Belledonne, Le Cheylas, Pontcharra, Porte-de-Savoie et Villard-Sallet) est à ce jour opérationnel.

Compte tenu de la situation actuelle et du couvre-feu, merci de faire votre demande de carte d'accès de préférence :

- lors des permanences dans le bungalow installé sur le parking des bureaux du SIBRECSA, au **441 Avenue Jean-François Champollion**, dans la ZI de Pré Brun à Pontcharra.

Les horaires de permanence sont les suivants :

Du lundi au samedi de 9h à 12h30 et 14h à 17h30

- par internet via le site du SIBRECSA : www.sibreca.fr (réception par voie postale dans un délai de 2 à 3 semaines)
- par courrier à SIBRECSA 95 Av. de la gare BP49 38530 PONTCHARRA (réception par voie postale dans un délai de 2 à 3 semaines)

Pour rappel, les justificatifs nécessaires pour obtenir la carte d'accès sont :
une pièce d'identité et la taxe d'habitation (numéro fiscal).

Les foyers possédant déjà une carte d'accès pour les déchèteries de la communauté de communes **Le Grésivaudan** n'ont pas besoin de faire une demande auprès du SIBRECSA, leur carte étant valable pour accéder aux déchèteries du SIBRECSA.